

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 Janvier 2023

Convocation du 3 Janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 12 janvier 2023.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, CULLERIER, GERFAULT, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mme BELLARD Anne-Laure donne pouvoir à Mr Dominique CHAPON
Mme DESPLATS Raphaëlle donne pouvoir à Mr Thierry LE MARREC
Mr EDIN François
Mme JOBERT Jennifer donne pouvoir à Mr Dominique GERFAULT
Mr LUCIEN David
Mme LINARD Nadine
Mme ORIEUX Audrey

Absents : Mr GUILLEUX Michel
Mr CONGNARD André
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme

Convocation : 03/01/2023
Affichage : 12/01/2023

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Nathalie

OBJET : MODIFICATION DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

Vu le Décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale

Vu la délibération du 08 mars 2021 de la mise en place du « forfait mobilités durables sur Jarzé Villages »

Madame le Maire propose au Conseil municipal de prendre en compte les nouveaux plafonds et moyens de transport selon le décret du 13 décembre, à savoir :

- Plafond modifié 300 € modulable selon le nombre d'utilisation :

30 à 59j → 100 € ;

60 à 99j → 200 € ;

100j et + → 300 €

- Nouveaux moyens de transport : trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes et auto-partage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

